

Valorisez votre patrimoine en optimisant votre fiscalité/Initiation

Objectif(s) de la formation

- Acquérir quelques données de base pour comprendre les règles fiscales des professions libérales
- Comprendre quelques systèmes de défiscalisation spécifiques aux professions libérales
- Appréhender les règles générales encadrant ces dispositifs

Nature de la formation

Acquisition, entretien ou perfectionnement de connaissances et de compétences

Moyens pédagogiques

Séance de formation en présentiel et visio-conférence, support pédagogique numérisé, exposé théorique, étude de cas concrets.

Équipements pédagogiques

Support pédagogique numérisé, calendriers de formation, projection Powerpoint par partage d'écran

Sanction de la formation

- Certificat de formation de satisfaction à l'apprentissage
- Attestation de présence

Evaluation des acquis

Questions, débats, jeux de rôles, cas-pratiques

Contact

AAMTI FORMATION

01 46 22 52 20

af@aamtiformation.fr

Public(s)

Avocats / Juristes / Salariés

Prérequis

Pas de prérequis

Durée de la formation

1 demi-journée (4h) - 14h00-18h00

Date(s) de la formation

Vendredi 13 février 2026

Lieu de la formation

Au choix en présentiel* à Paris ou en classe virtuelle

* sous réserve des conditions sanitaires et organisationnelles

Intervenant(s)

Maître Homam ROYAI

Avocat à Paris, spécialiste en droit des affaires et fiscalité

PROGRAMME ET THÉMATIQUES ABORDÉES

Après-Midi : 14h00 - 18h00

Introduction

Première partie : Spécificité de la fiscalité des professions libérales en matière d'immobilier

- Questions / Vérification compréhension

Deuxième partie : Présentation de deux systèmes de défiscalisation :

- Immobilier professionnel
- Immobilier d'habitation
- Les méthodologies pour enchaîner ses possibilités

Troisième partie : Généralité sur l'IFI et les SCI

- Questions / Vérification compréhension

Quatrième partie : Quelques erreurs et pièges à éviter

- Reformulation et synthèse

Conclusion

Tarifs

Tarif adhérents AAMTI : 217,50 € TTC
(181,25 € HT - 20 % TVA)

Tarif non-adhérents : 268.50 € TTC
(223,75 € HT - 20 % TVA)

Financement(s)

- FIF-PL pour les avocats www.fifpl.fr

- OPCO pour les salariés

<https://travail-emploi.gouv.fr/les-operateurs-decompetences-opco>

Modalités d'inscriptions

En ligne sur www.aamtiformation.com

Rubrique Toutes nos Formations

www.aamtiformation.com/toutes-nos-formations

Ou bien en complétant le bulletin d'inscription joint ou à télécharger sur la page internet de la formation sur www.aamtiformation.com.

(Délais d'accès : nous contacter)

Cette formation entre dans le cadre de la formation continue des avocat et est éligible à la prise en charge par le FIFPL et l'OPCO.



Personne en situation de handicap, nous vous remercions de nous contacter au 01 46 22 52 20

AAMTI FORMATION



Avocat IMMO
www.avocat-immo.fr

Les programmes mentionnés sont évolutifs et sont susceptibles de modifications dans le cadre de leur actualisation.

Déclaration d'activité de formation AAMTI FORMATION SCIC Société coopérative d'intérêt collectif par action simplifiée, à capital variable enregistrée sous le numéro 11 75 61 843 75 auprès du préfet de région d'Île-de-France.

Siret : 892 472 689 000 17